## Référentiel de Bon Usage (RBU)

Version MAJ 17/03/2023

## Ceftazidime/avibactam injectable: ZAVICEFTA® ZAVICEFTA 2 g/0,5 g, poudre pour solution à diluer (UCD: 34008 9418735 6)

| Indication AMM   | Statut                   | Agrément aux collectivités   | Prise en charge en sus des GHS  | Evaluation Commission de Transparence (CT HAS)   | Lien avis CT<br>HAS   |
|--|--------------------------|--|---|--|-----------------------|
|  |                          |  | Indications AMM   |  |                       |
| nez les patients adultes dans le traitement des infections invantes : nfections intra-abdominales compliquées (IIAc). nfections des voies urinaires compliquées (IVUc), dont les rélonéphrites. neumonies nosocomiales (PN), dont les pneumonies quises sous ventilation mécanique (PAVM)  | AMM<br>28/06/2016        | OUI  JO 02/02/2017  JO 11/09/2020 : modification  En dernier recours pour le traitement des patients atteints d'infections à entérobactéries sensibles à la ceftazidime/avibactam et pour lesquels le recours aux autres bêta-lactamines et aux carbapénèmes (méropénème ou imipénème/cilastatine) n'est pas envisageable en cas de résistance, notamment par production de carbapénémases de type KPC ou OXA-48.  La décision thérapeutique doit être prise avec l'aide d'un référent antibiotique, avec réévaluation systématique au bout de 48 heures après le début du traitement. | OUI JO 11/09/2020 En demier recours pour le traitement des patients atteints d'infections à entérobactéries sensibles à l'association ceftazidime/avibactam et pour lesquels le recours aux autres bêta-lactamines et aux carbapénèmes (méropénème ou imipénème/cilastatine) n'est pas envisageable en cas de résistance, notamment par production de carbapénémases de type KPC ou OXA-48. La décision thérapeutique doit être prise avec l'aide d'un référent antibiotique, avec réévaluation systématique au bout de 48 heures après le début du traitement. Code LES : 1000507  | Avis CT du 30/11/2016: Inscription aux collectivités (première évaluation)  SMR important  ASMR IV dans la prise en charge des infections causées par les EBLSE ou par P. aeruginosa avec une résistance documentée ou à risque de résistance aux C3G, en alternative à un traitement par carbapénème (périmètre restreint par rapport celui de l'AMM)  Avis CT du 22/01/2020: Réévaluation SMR et ASMR  Réévaluation à la demande de la commission de la Transparence, à la suite de la publication en juin 2019 de nouvelles recommandations (HAS/SPILF/SRLF) sur l'antibiothérapie des infections à entérobactéries et à Pseudomonas aeruginosa, précisant la place des carbapénèmes et de leurs alternatives.  SMR reste important dans les indications de l'AMM uniquement en demier recours pour le traitement des patients atteints d'infections à entérobactéries sensibles à la ceftazdime/avibactam et pour lesquels le recours aux autres bêta-lactamines et aux carbapénèmes (méropénème ou imipénème/cilastatine) rést pas envisageable en cas de résistance, notamment par production de carbapénémases de type KPC ou OXA-48 :  SMR devient insuffisant pour justifier d'une prise en charge par la solidarité nationale dans les autres situations clinques.  ASMR III dans la prise en charge des infections à entérobactéries sensibles à la ceftazidime/avibactam et pour lesquels le recours aux autres bêta-lactamines et aux carbapénèmes (méropénème ou imipénème/cilastatine) n'est pas envisageable en cas de résistance. | Avis CT<br>30/11/2016 |
| raitement des infections dues à des bactéries aérobies à<br>ram négatif <u>chez des patients adultes</u> pour qui les options<br>érapeutiques sont limitées  |                          |  |   |  | Avis CT 22/01/202     |
| aitement des patients adultes ayant une bactériémie esociée, ou suspectée d'être associée, à l'une des fections suivantes : fections suivantes : fections intra-abdominales compliquées (IIAc), afections intra-abdominales compliquées (IVUc), dont les yélonéphrites, neumonies nosocomiales (PN), dont les pneumonies cquises sous ventilation mécanique (PAVM) | <b>AMM</b><br>08/2020    | OUI  JO 11/09/2020  En demier recours pour le traitement des patients atteints d'infections à entérobactéries sensibles à la ceftazidime/avibactam et pour lesquels le recours aux autres béta-lactamines et aux carbapénèmes (méropénème ou imipénème/cilastatine) n'est pas envisageable en cas de résistance, notamment par production de carbapénémases de type KPC ou OXA-48.  La décision thérapeutique doit être prise avec l'aide d'un référent antibiotique, avec réévaluation systématique au bout de 48 heures après le début du traitement.                                | OUI  JO 11/09/2020 En demier recours pour le traitement des patients atteints d'infections à entérobactéries sensibles à l'association ceftazidime/avibactate en pour lesque à l'association cettazidime/avibactame to pour lesque à l'association qui mipénème/cilastatine) n'est pas envisageable en cas de résistance, notamment par production de carbapénémases de type KPC ou OXA-48.  La décision thérapeutique doit être prise avec l'aide d'un référent antibiotique, avec réévaluation systématique au bout de 48 heures après le début du traitement.  Code LES: 1000507 | Dans le cadre de cette nouvelle indication, le laboratoire ne revendique pas de modification des conclusions de l'avis de la CT du 22 janvier 2020 relatif à ZAVICEFTA (ceftazidime/avibactam)   | Avis CT 22/01/2       |
| nez les enfants âgés de 3 mois et plus, dans le traitement es infections suivantes : nfections intra-abdominales compliquées (IIAc). nfections des voies urinaires compliquées (IVUc), dont les rélonéphrites. neumonies nosocomiales (PN), dont les pneumonies quises sous ventilation mécanique (PAVM)   | <b>AMM</b><br>22/10/2020 | OUI JO 01/03/2022 En dernier recours pour le traitement des enfants âgés de 3 mois à moins de 18 ans atteints d'infections à entérobactéries sensibles à l'association celtazidime/avibactam et pour lesquels le recours aux autres bêta-lactamines et aux carbapénèmes (méropénème ou imipénème-cilastatine) n'est pas envisageable en cas de résistance, notamment par production de carbapénémases de type KPC ou OXA-48. La décision thérapeutique doit être prise avec l'aide d'un référent   | OUI  JO 01/03/2022  En dernier recours pour le traitement des enfants âgés de  3 mois à moins de 18 ans atteints d'infections à entérobactéries sensibles à la ceftazidime/avibactam et pour lesquels le recours aux autres bêta-lactamines et aux carbapénèmes (méropènème ou imipenème/cilastatine) n'est pas envisageable en cas de résistance, notamment par production de carbapénémases de type KPC ou OXA- 48  | Avis CT du 07/07/2021: Extension d'indication  SMR important dans les indications de l'AMM uniquement en dernier recours pour le traitement des enfants âgés de 3 mois à moins de 18 ans atteints d'infections à entérobactéries sensibles à la ceftazidime/avibactam et pour lesquels le recours aux autres bêta-lactamines et aux carbapénèmes (méropénème ou imipénème/cilaistatine) n'est pas envisageable en cas de résistance, notamment par production de carbapénèmesse de type KPC ou OXA-48;  SMR insuffisant pour justifier d'une prise en charge par la solidarité nationale dans les autres situations.  ASMR III chez les enfants âgés de 3 mois à moins de 18 ans atteints d'infections à entérobactéries sensibles à l'association ceftazidime/avibactam et pour lesquels le recours aux autres bêta-lactamines et aux carbapénèmes (méropénème ou imipénème/cilastatine) n'est pas envisageable en cas de résistance.   | Avis CT 07/07/2       |
| raitement des infections dues à des bactéries aérobies à<br>ram négatif <u>chez des patients pédiatriques âgés de 3 mois et</u><br>us, pour qui les options thérapeutiques sont limitées   |                          | antibiotique, avec réévaluation systématique au bout de 48<br>heures après le début du traitement.   | 48.<br>Code LES : 1000584   |  |                       |
|  |                          |  | Autres / Remarques  |  |                       |